

Vincent Regnault, Avocat
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 16 juillet 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014
Phase 2
Notre dossier : 312-00688
Dossier Régie : R-3879-2014

Chère consœur,

Comme suite à la décision D-2014-116, et plus particulièrement au paragraphe 17 de celle-ci, Gaz Métro n'a aucun commentaire à formuler à l'égard de l'ajout suggéré par la Régie.

Par ailleurs, Gaz Métro a pris connaissance de la correspondance de l'ACIG datée du 15 juillet 2014 et de ses préoccupations à l'égard du déplacement vers Dawn. Gaz Métro ne remet pas en cause la légitimité de celles-ci, mais soumet respectueusement que la Régie n'a pas à les trancher aux fins de rendre une décision rapide sur les modifications suggérées aux articles 18.2.6 et 18.2.7 des *Conditions de service et Tarif*. En effet, les préoccupations de l'ACIG ont trait à la mécanique de la mise en œuvre du déplacement vers Dawn, sujet dont elle pourra amplement traiter dans le cadre des demandes de renseignements, de sa preuve et des audiences. Gaz Métro demande donc

à la Régie de laisser en suspens l'aspect soulevé par l'ACIG dans sa correspondance du 15 juillet 2014.

En terminant, Gaz Métro prend note que l'échéancier fixé par la Régie, en particulier, les audiences orales qui n'auront lieu qu'à la fin octobre/début novembre 2014. Gaz Métro soumet respectueusement qu'une décision dans les meilleurs délais, à la suite des audiences, serait souhaitable afin de minimiser les risques reliés à une incapacité de contracter, durant l'hiver, le transport éventuellement non encore sécurisé et que la Régie jugera prudent d'autoriser.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Regnault

Vincent Regnault
VR/nv